



EXTRAIT

Le président du Centre communal d'action sociale de la Ville de Nancy,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

VU l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire au cours de sa séance du 26 mars 2010 ;

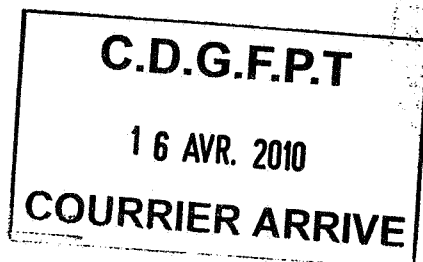
VU l'inscription définitive sur la liste d'aptitude en date du 26 mars 2010 ;

ARRETE

Art. 1 : La liste d'aptitude au grade d'attaché territorial est arrêtée comme suit :

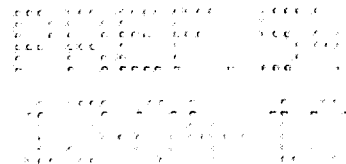
- M. Wilfried PERRIN – Direction Insertion Sociale

Art. 2 : La Directrice Générale du Centre communal d'action sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Pour le Président,  
La Vice-Présidente

V. ROSSO-DEBORD



## EXTRAIT

Le président du Centre communal de la ville de Nancy,

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

**VU** l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire au cours de sa séance du 26 mars 2010 ;

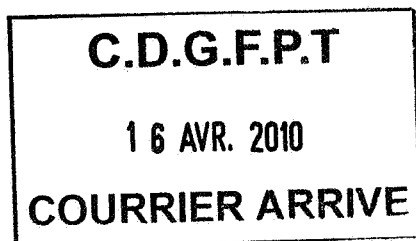
**VU** l'inscription définitive sur la liste d'aptitude en date du 26 mars 2010 ;

## ARRETE

**Art. 1 :** La liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise est arrêtée comme suit :

- **Mme Corinne RAVIN** – Crèche Osiris
- **Mme Sylvie HAMEN** – Notre maison Hébergement

**Art. 2 :** La Directrice Générale du Centre communal d'action sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Pour le Président,  
La Vice-Présidente

**V. ROSSO-DEBORD**



EXTRAIT

Le président du Centre communal de la ville de Nancy,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n°95-25 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier des rédacteurs territoriaux;

VU l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire au cours de sa séance du 26 mars 2010;

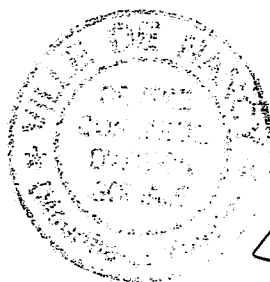
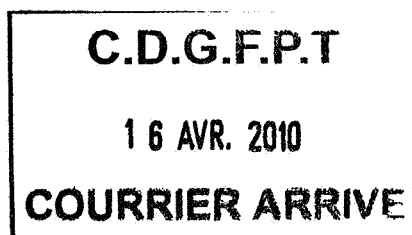
VU l'inscription définitive sur la liste d'aptitude en date du 26 mars 2010;

ARRETE

**Art. 1 :** La liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial est arrêtée comme suit :

- Madame Marie-Christine QUINTIN – Service des Crèches

**Art. 2 :** La Directrice Générale du Centre communal d'action sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Pour le Président,  
La Vice-Présidente

V. ROSSO-DEBORD